



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 19 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aides de surfaces PAC

Le préfet de Corse a reçu ce matin une délégation d'agriculteurs qui lui ont fait part de leur inquiétude sur le devenir des aides de la PAC, notamment pour les surfaces ligneuses propices à l'élevage extensif tel qu'il se pratique traditionnellement en Corse.

Le préfet a rappelé le caractère national du contentieux entre la France et la Commission européenne à la suite d'un audit sur les surfaces peu productives. Ce n'est pas une question spécifique à la Corse.

L'enveloppe pour les aides surfaciques du 1^{er} pilier (droits à paiement de base ou DPB) étant fermée pour la Corse, le montant global des aides pour la Corse sera maintenu.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, qui défend une agriculture diversifiée, adaptée aux territoires avec des systèmes agricoles complémentaires et non pas opposés, négocie activement pour que les mesures correctives imposées par la Commission soient acceptables pour tous, sans mettre en péril les exploitations pastorales.

Le préfet a rappelé son attachement à accompagner les projets structurants pour un développement de l'agriculture en Corse. Il s'est engagé à communiquer dès que possible les résultats de la négociation toujours en cours entre le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et la Commission européenne.